



FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES ET DES ASSOCIATIONS
DU PARAPUBLIC VAUDOIS

RAPPORT D'ACTIVITES

2012 – 2013

Présenté par le Comité Central
à l'Assemblée des Délégués

Assemblée des délégués du
05 juin 2013

Sommaire

Edito <i>La FSF, solide et responsable</i>	3
Préambule	5
1. Activités du secrétariat fédératif	5
1.1. Action du secrétariat fédératif/Directoires-BE	5
1.2. Organisation interne	6
1.3. Gestion politique de la FSF	7
1.4. Comité Central	7
2. Dossiers	8
2.1. CPEV	8
2.2. Commission CPEV	13
2.3. DCERH	13
2.4. Règlement sur la Commission d'évaluation des fonctions	13
2.5. Gratifications	13
2.6. Indemnités liées au travail de nuit	13
2.7. Decfo System – Commission de recours	14
2.8. CHUV	14
2.9. Négociations CCT du secteur social subventionné.....	14
2.10. Consultations	15
3. Communication	15
3.1. Site internet.....	15
3.2. FSF Informations.....	15
3.3. Communiqués de presse	16
4. Représentation extérieure	17
5. Perspectives	17
6. Rapport des associations	18

La FSF, solide et responsable

La FSF ne s'est pas divisée lors des négociations relatives à DECFO-SYSREM, alors même que certaines catégories représentées en son sein n'en retirèrent, au final, aucune véritable amélioration salariale.

A l'instar de ce qui s'était passé en 2008, notre faïtière syndicale est restée tout aussi solide lors de ce dernier exercice, dans le cadre des négociations relatives à la nouvelle loi sur la Caisse de pensions de l'Etat (CPEV).

Solide dans sa préparation: Qu'il me soit permis de remercier ici les membres du groupe CPEV de la FSF, ainsi que Jean-Marc Haller, membre de la Commission tripartite, arpenteur infatigable des arcanes de la Caisse et André Akribas, qui a largement porté le thème au sein du secteur police.

Solide dans les négociations. A ce point qu'un ancien député de droite estimait encore récemment dans un grand quotidien de la place que le Conseil d'Etat s'était quasiment rangé derrière les contre-propositions déposées par la FSF.

Solide, aussi, dans le processus de décisions internes, démocratique et fondé sur des assemblées internes aux associations de la FSF ainsi qu'au final en assemblées des délégués.

C'est cette solidité qui fonde la responsabilité.

Responsabilité prise à l'issue de ce round de négociations, le 6 mars 2013, qui a vu 88% des délégués à l'AD de la FSF entériner un accord avec le Conseil d'Etat.

D'autres ont agi autrement. Revendiquant le plein paiement du plan de refinancement de la Caisse par l'employeur ou prêts à ne faire que de si petites concessions que celles-ci ne pouvaient être entendues par le Conseil d'Etat.

Une faïtière syndicale, qui nous semble faire erreur sur la cible, attaque désormais de front la FSF, estimant qu'elle ne défendrait que les intérêts de ses seuls adhérents, notamment en regard de la question des âges minimum différenciés de départ à la retraite. Une forme d'auto-goal en somme, et à ceux-là nous disons: invitez vos membres à rejoindre la FSF, puisqu'elle obtient pour eux de réels avantages !

Les rapports d'activités des associations que l'on peut lire plus loin mettent en avant les préoccupations sectorielles. Ce qui en caractérise la plupart est le manque d'effectifs, alors que les engagements demandés aux collaboratrices et collaborateurs de l'Etat ne cessent de croître.

C'est le cas, notamment, dans le secteur des agents pénitentiaires, mis en permanence sous le feu de l'actualité, ou encore des préposés des offices des poursuites et faillites, confrontés à effectifs constants à une hausse exponentielle des dossiers à traiter.

Que l'ensemble des secteurs représentés au sein de la FSF soient persuadés que leurs revendications seront remontées, appuyées et défendues par notre faîtière syndicale.

Que l'ACV, l'AIF, l'APACRO, l'AVADES, ReSSORT, l'APHEIG, l'AVPO, l'APGV, l'AVAP, le SSV, l'ASI, l'ASPF, l'ASSOPF, la SVCRF et la SPV demeurent certains que la FSF agit et agira au mieux pour promouvoir leurs intérêts. Ainsi que ceux de nos amis pasteurs et diacres de la « Ministérielle », quand bien même leur employeur n'est pas directement l'Etat.

Aux collègues retraités de l'UREV, nous réitérons nos engagements. Leurs pensions ne doivent pas seulement être défendues. Elles doivent aussi être améliorées, même si le contexte est difficile.

Enfin, sur le plan du fonctionnement interne, l'excellente fréquentation des séances du Comité central et des travaux fournis par les secrétaires généraux, Cyrille Perret et Gregory Durand, ainsi que par Véronique Olivier, secrétaire administrative, sont les garants d'une FSF droite dans ses bottes.

Jacques Daniélou, président de la FSF

Préambule

Le présent rapport d'activité couvre la période de **mai 2012 à mai 2013**.

La présidence de la FSF a été assurée par Mme Brigitte Chambaz jusqu'au 23 mai 2012. L'assemblée des délégués du 23 mai 2012 a élu à la présidence de la FSF Jacques Daniélou pour un mandat de deux ans renouvelable, conformément aux statuts de la FSF.

Le secrétariat fédératif s'est renforcé par l'arrivée, au 1^{er} août 2012, de Gregory Durand au poste de **Secrétaire général**.

La FSF compte 19 associations.

La FSF a tenu les réunions suivantes :

Bureau exécutif		séance hebdomadaire
Comité Central ordinaire	8	séance mensuelle
Comité Central extraordinaire	2	30 janvier 2013 & 28 février 2013
Assemblée des délégués ordinaire	1	23 mai 2012
Assemblée des délégués extraordinaire	2	28 février 2013 & 06 mars 2013
AG de la fonction publique avec SUD et SSP	2	4 et 28 février 2013

1. Activités du secrétariat fédératif

1.1. Action du secrétariat fédératif/Directoires-BE

Le Secrétariat fédératif, était au complet depuis le 1^{er} août 2012 avec l'engagement d'un deuxième secrétaire général. Le 15 juillet, une nouvelle secrétaire administrative a été engagée. Il s'agit de Véronique Olivier qui assure une permanence au bureau de la FSF les mercredi et jeudi.

En 2012-2013, le bureau a traité les dossiers suivants, dont certains seront détaillés ci-après:

- Commission de recours Decfo-Sysrem
- Négociations avec l'AVOP
- Relations avec le Conseil d'Etat
- Contact avec les députés
- Vie interne FSF (relations internes et rapports avec les associations)
- Budget
- Comptes
- Consultations diverses
- Commissions CPEV / FSF

- Négociations CPEV
- Négociations DCERH / AVAP
- Suivi dossier collectif ACV
- CCT Social
- Agents pénitentiaires

1.2. Organisation interne

Suite au départ de Madame Béatrice Métraux et à l'engagement de Gregory Durand, les responsabilités de chaque secrétaire général ont été définies et les associations ont été réparties afin d'offrir un contact privilégié à chacune d'entre elles.

Ainsi, Cyrille Perret est en charge de l'administration générale et des finances et Gregory Durand est en charge de la Communication.

La répartition des associations est la suivante :

Cyrille Perret

APGV	Association professionnelle des gendarmes vaudois
SSV	Syndicat de la sûreté vaudoise
ACV	Association des cantonniers vaudois
ASI	Association suisse des infirmières et infirmiers - Section Vaud
UREV	Union des retraités de l'Etat de Vaud
AVAP	Association vaudoise des agents pénitentiaires
AVADES	Association vaudoise des assistant(e)s de direction d'établissements scolaires
APACRO	Association du personnel administratif des centres régionaux d'orientation
ReSSORT	Regroupement des secrétariats des départements souhaitant obtenir une reconnaissance de leur travail

Gregory Durand

SPV	Société pédagogique vaudoise
APHEIG-VD	Association des professeurs de l'Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud
La Ministérielle	Association professionnelle des pasteurs et diacres de l'EERV
AVPO	Association vaudoise des psychologues en orientation
ASSOPF	Association vaudoise des préposés et fonctionnaires des offices des poursuites et faillites
SVCRF	Société vaudoise des conservateurs du registre foncier
AIF	Association des ingénieurs forestiers de l'administration cantonale vaudoise
AFHEP	Association des formateurs de la HEP-Vaud
ASPF	Association des surveillants permanents de la faune
APHEV	Association professionnelle des huissiers de l'Etat de Vaud

Gregory Durand a participé depuis son engagement aux assemblées générales de la SVCRF, de l'ASPF, de l'AVPO, de l'UREV et de deux AG de l'APGV.

Il a également répondu aux demandes de suivi de quelques dossiers personnels (AVAP, AIF) et a participé aux audiences pour le recours d'un cas exemplaire au TRIPAC (AVPO).

Cyrille Perret a participé aux assemblées générales de l'ACV, du SSV, de l'APGV, de l'APACRO, de l'AVAP, de l'AVADES et de l'UREV.

1.3. Gestion politique de la FSF

Le secrétariat général est intervenu auprès des associations membres ainsi que dans un grand nombre de cas individuels: maîtres professionnels, conseillères en ORP, AVPO, AVADES, APACRO, RESSORT, AVAP, ACV.

Litiges individuels et collectifs

Le secrétariat général a traité 28 dossiers individuels, TRIPAC (4), Commission de recours (16), litiges individuels (8).

1.4. Comité Central

Le Comité Central s'est réuni 8 fois lors de séances ordinaires au cours desquelles il a traité les sujets suivants :

- Négociations avec la DCERH :
 - Nouvelle CPEV
 - Gratifications
 - Règlement sur la Commission d'évaluation des fonctions
- Budget et comptes

Le Comité Central a pris les décisions formelles suivantes :

- Versement d'une aide financière de 2'000 Fr. à l'AVPO dans le cadre d'un dépôt d'un dossier exemplaire au TRIPAC
- Choix de Gregory Durand comme deuxième Secrétaire Général
- Mandat de coordination des positions et des revendications des trois associations de la FSF représentant les métiers du secrétariat, donné à Brigitte Chambaz
- Versement de Fr. 5'000.- à la SPV (négociations CPEV)

Les membres du Comité Central se sont réunis par deux fois en séance extraordinaire lors des négociations portant sur la CPEV afin de convenir des propositions à faire aux membres de la FSF lors de ses deux Assemblées des délégués extraordinaires portant exclusivement sur le dossier CPEV.

2. Dossiers

2.1. CPEV

Les négociateurs de la FSF pour ce dossier ont donc eu 13 rencontres. Sans rentrer dans les détails et positions de la FSF que vous pourrez retrouver sur le site internet, l'idée est de retracer ici les éléments significatifs de ces négociations. En résumé, la FSF a eu, tout le long des négociations, une attitude responsable afin de négocier au mieux dans un contexte politique connu.

Durant cette période, la FSF a également démontré un processus démocratique en s'appuyant sur le groupe de travail CPEV, les avis des associations et en présentant des contre-propositions validées par l'AD afin d'atténuer les effets des propositions du premier plan de la DCERH (28 janvier 2013). Pour finir, c'est en connaissance de cause que l'AD de la FSF a accepté la signature d'une convention avec le Conseil d'Etat.

Au courant de l'été 2013, le financement de la recapitalisation devra être validé par le Grand Conseil et le Conseil d'Administration de la CPEV devra quant à lui établir le règlement de la CPEV.

Quelques documents clés relatifs aux négociations de la CPEV :

Les contres-propositions FSF

Contre-propositions FSF

	Prestations actuelles et jusqu'au 31.12.2013	Modalités du 2 ^{ème} plan proposé par la DCERH du 28.01.2013	Contre-propositions FSF 13 février 2013
PRESTATIONS			
Taux de la rente	60 %	60 %	60 %
Durée de cotisations	37,5 ans	38 ans	38 ans
Âge de retraite minimum	58 et 60 ans selon les fonctions	60 ans, catégorie avec âge min actuel à 58 ans 62 ans pour les autres employés	62 ans*
Âge terme	62 ans	65 ans	63 ans
Plans de retraite particuliers			Mise en place de plans de retraites spécifiques pour catégories particulières (notamment infirmière, police, agent pénitentiaire, enseignant-e 28 périodes, ...)
Âge minimum d'affiliation (retraite)	20,5 pour âge min 58 ans 22,5 pour autres salariés	22 ans si âge retraite minimum 60 ans 24 ans si âge de retraite minimum 62 ans	24 ans
Calcul du salaire assuré	Moyenne des 3 derniers salaires cotisants à 100 % du taux d'activité	Moyenne des salaires cotisants sur 38 ans	A) Moyenne des salaires cotisants sur les 3 dernières années B) Moyenne des salaires cotisants sur les 12 dernières années
Revalorisation de la moyenne des salaires assurés et des rentes	Aucun mécanisme	Pas de revalorisation automatique mais : Tous les 5 ans détermination de l'écart avec l'évolution de la grille salariale Décision du CA de la caisse si compensation possible selon situation financière de la CPEV Si objectifs de la loi fédérale atteints en 2030, possibilité d'utiliser une partie de la réserve de contribution de l'Etat.	Le Conseil d'administration indexe la moyenne des salaires ainsi que les rentes selon des critères à étudier par la commission tripartite et à négocier.
Supplément temporaire	90 % du minimum AVS jusqu'à l'âge AVS	Plus de supplément temporaire pris en charge par la CPEV. Création et remplacement par nouveau pont AVS payé directement par l'Etat	Supplément temporaire toujours en place, mais financé sur facture annuelle à l'Etat. Proposition d'un supplément temporaire différent en fonction des classes salariales (par exemple 0.75 à 1.25 du minimum AVS)

* Conditions de retraite pour les personnes assurées à la CPEV avant le 01.01.2014 :
Chaque assuré de la CPEV - selon état au 31.12.2013 - dès l'âge minimum (58 ou 60 selon la catégorie dont il fait partie), part à la retraite selon les conditions du plan actuel. Les retenues, notamment, actuarielles sont financées par une contribution annuelle particulière de l'employeur.

Contre-propositions FSF

	Financement actuel jusqu'au 31.12.2013	Modalités du plan proposé par la DCERH le 28.01.2013	Contre-propositions FSF 13 février 2013
FINANCEMENT			
Cotisations des assurés	9 % du salaire cotisant	Augmentation de 1 % 9 % + 1 % = 10 % du salaire cotisant	Variante A : Augmentation de X % Employé : 9 + 1/3 de X Variante B : Augmentation de Y % Employé : 9 + 1/3 de Y
Cotisations des assurés - Cotisation de rattrapage			Lors d'une promotion, une cotisation est perçue (à hauteur de 1/3 pour l'employé et 2/3 pour l'employeur) à l'exception des métiers à promotions automatiques notamment liée à l'ancienneté.
Cotisations de l'employeur	15 % (9 % - 6 %) du salaire cotisant	15 % (10 % - 5 %)	Variante A : 15 % + 2/3 de X Variante B : 15 % + 2/3 de Y
Cotisation totale à la CPEV	24%	25 %	24 % + X % ou Y %
Contribution unique de l'employeur	---	CHF 1'050 millions (date valeur 01.01.2012)	A évaluer en fonction dans le cadre d'une répartition finale des financements des mesures selon une répartition 1/3 employés et 2/3 employeur.
Apport supplémentaire de l'Etat	---	CHF 100 millions (Réserve de contribution considérée comme une réserve de fluctuation)	Inchangé
Contrepartie de l'Etat	Indexation au coût de la vie	Remise à zéro de « l'amiré » 1.1%	Augmentation de la contribution unique de l'employeur*
Nouveau pont AVS financé par l'employeur Estimation 20 millions par an	---	Accessible à tout employé si : Âge d'au moins 58 ans & Ayant au moins 20 ans d'ancienneté Durée de paiement : 4 ans au maximum Montant : 5 % de la rente AVS minimum par année d'ancienneté Le cumul avec la rente ne peut excéder 4 rentes AVS minimum (CHF 56'160.- au 01.01.2013) Avec travail de nuit : 1 % de bonus Avec un enfant de moins de 6 ans : 1 % de bonus	Abandonné

* A négocier une modification de l'article de loi de la Lpers, qui actuellement dit que le Conseil d'Etat fait ce qu'il veut pour inscrire l'automatisme de l'indexation au coût de la vie.

Communication du 05 mars 2013

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES ET DES ASSOCIATIONS DU PARAPUBLIC VAUDOIS

Négociations sur la retraite Un accord est possible

Parce qu'il faut prendre en compte la configuration politique

Certes, le gouvernement est à majorité de gauche. Ce qui en soit ne garantit rien. Mais c'est le Grand Conseil, à majorité de droite, qui est seul décideur final de la somme que l'Etat met dans la recapitalisation et du texte de la future Loi sur la Caisse de pensions. Sans accord, l'avenir est incertain.

Signer un accord renforce les chances de réussite devant le Grand Conseil.

Parce que le verre est plus qu'à moitié plein

La FSF a fait des contre-propositions concrètes. En grande partie, elles ont été entendues par l'employeur.

Calcul de la rente:	25% de pertes selon la proposition du Conseil d'Etat; aujourd'hui, cette perte est réduite à environ 6%.
Âges de départ minimum:	Ils restent différenciés pour les instituteurs-trices, les enseignant-e-s du secondaire 1 non universitaires, les infirmières, les policiers, les agents pénitentiaires.
Âge terme:	Le Conseil d'Etat proposait 64/65 ans. Sur exigence de la FSF, c'est 63 ans.
Supplément temporaire:	Jusqu'à nouvel accord, il sera servi comme aujourd'hui.
Cotisation de rappel:	Introduite sur proposition de la FSF, elle évite que les retraites des promus soient payées par ceux qui ne le sont pas.

Mesures transitoires pour les assuré-e-s actuels:

- une transition en cinq ans vers le nouvel âge terme, sans changement en 2014 et par report de 3 mois chacune des quatre années suivantes ;
- une transition en 2014 vers les nouveaux âges minimum et la nouvelle durée de cotisation (de 37,5 ans à 38 ans) avec des apports en capital sur un compte personnel de retraite anticipé au 1er janvier 2014 calculés de telle sorte qu'à cette date ils garantissent au moins :
 - aux assurés qui auraient eu leurs pleins droits en 2014 selon l'ancien plan de bénéficier d'une rente pleine au même moment qu'avec l'ancien plan;
 - aux assurés qui auraient eu leurs pleins droits entre 2015 et 2017 de ne subir qu'un report allant jusqu'à 6 mois au maximum ;
 - aux assurés qui auraient eu leurs pleins droits entre 2018 et 2020 de ne subir qu'un report allant jusqu'à 12 mois au maximum ;
 - aux assurés qui auraient eu leurs pleins droits entre 2021 et 2022 de ne subir qu'un report allant jusqu'à 18 mois au maximum ;
 - aux assurés qui auraient eu leurs pleins droits entre 2023 et 2024 de subir un report entre 18 et 24 mois.

Parce qu'il est courageux de dire OUI

La FSF s'est toujours mobilisée quand elle estimait que des gains pouvaient être issus des manifestations et de la grève et que quittance pouvait être donnée à celles et ceux qui s'engageaient. Aujourd'hui, selon la FSF, le Conseil d'Etat ne bougera plus.

Signer un accord est une marque de courage.

Deux syndicats sur trois ne veulent pas signer, et alors ?

Comment un syndicat pourrait-il signer un accord avec l'Etat, alors qu'il prône la disparition de celui-ci? La réponse appartient à SUD.

Comment un syndicat pourrait-il signer un accord quand il se présente en négociation sans mandat et ne fait des propositions concrètes qu'en dernière minute? La réponse appartient au SSP.

L'ensemble de ces approches seront mises en débat démocratiquement au sein des associations et de l'Assemblée des délégués de la FSF le mercredi 6 mars 2013.

Signer un accord ne se fera qu'avec l'assentiment des instances élues de la FSF.

www.fsf-vd.ch - Ch. des Allinges 2 - 1006 Lausanne - 021 601 50 19 - fsf@fsf-vd.ch

Communiqué de presse du 7 mars 2013



FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES ET DES ASSOCIATIONS
DU PARAPUBLIC VAUDOIS

Lausanne, le 7 mars 2013

Communiqué de presse

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud La FSF signe un accord avec le Conseil d'Etat

Après d'intenses séances de négociations, dans lesquelles la Fédération des Sociétés de fonctionnaires (FSF) a proposé et défendu des contre-propositions au plan présenté initialement par le Conseil d'Etat, un accord est désormais trouvé.

Les 19 associations de la FSF ont ainsi pu présenter les termes de cet accord à leurs bases respectives et le principe d'une signature d'une convention avec le gouvernement vaudois a été entériné par 88% des votants au sein de l'assemblée des délégués de la Fédération, ce mercredi 6 mars.

La FSF estime que le plan proposé est le meilleur possible dans le contexte politique vaudois.

Mais la FSF restera mobilisée lors des débats à venir au Grand Conseil. Elle n'hésitera pas à monter aux barricades si le parlement, seul juge final, détériorait le contenu de l'accord trouvé avec le Conseil d'Etat.

Contacts

Jacques Daniélou, pdt de la FSF 079 467 78 06

Gregory Durand, secrétaire général de la FSF 079 797 70 13

www.fsf-vd.ch - Ch. des Allinges 2 - 1006 Lausanne - 021 601 50 19 - fsf@fsf-vd.ch

Communication du 15 mars 2013



FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES ET DES ASSOCIATIONS
DU PARAPUBLIC VAUDOIS

Négociation sur la Caisse de pensions Ne pas mobiliser sur des contre-vérités !

Contrairement à ce qu'affirment certains ...

- **Ce ne sont pas les mobilisations du 11 mars qui ont conduit aux séances de négociation du mardi 12 et jeudi 14 mars.**
Toutes deux consacrées à la lecture de la loi issue de la convention, la première date était agendée depuis longtemps et la deuxième a permis de prolonger l'étude de la loi, celle-ci n'ayant pas été conclue le 12.
- **Ceux qui dénoncent la contribution de rappel ne défendent pas les bas salaires. C'est le contraire.**
Contrairement à ce qui était le cas jusqu'ici, percevoir une contribution de rappel consiste à refuser de faire financer les retraites des employé-e-s bénéficiant de promotions par les cotisations des employés aux carrières « plates » (enseignants généralistes, par exemple). Elle est juste.
De plus, la contribution de rappel est le prix à payer pour que le montant de la retraite ne soit pas basé sur le salaire carrière. L'abandon de celui-ci a permis de réduire la perte potentielle sur les rentes de 25% à environ 6%.
- **Le principe de deux âges minimum de départ à la retraite différenciés est financé.**
Ceux qui attaquent ce principe attaquent de front les institutrices/instituteurs, les enseignant-e-s du secondaire I non universitaires, les gendarmes, les agent-e-s de la sûreté, les agent-e-s pénitentiaires et les infirmiers/infirmières, métiers dont le salaire n'est pas parmi les plus élevés de la grille. Ils attaquent aussi les professions à haute pénibilité, qui peuvent aller jusqu'à mettre en danger la vie de celles et ceux qui en assument la charge.

Signataire de la convention avec l'Etat, issue d'une négociation désormais terminée, la FSF met dès maintenant tout en œuvre pour trouver une majorité au Grand Conseil et pèsera de tout son poids pour que le Conseil d'administration de la CPEV s'en tienne au contenu de la convention, voire pour qu'il trouve des chemins pour l'améliorer.

FSF/ 15 mars 2013

www.fsf-vd.ch - Ch. Des Allinges 2 - 1006 Lausanne - 021 601 50 19 - fsf@fsf-vd.ch

2.2. Commission CPEV

Cette commission, créée en mars 2012, s'est rencontrée le 25 octobre 2012, les 21 et 28 janvier 2013 ainsi que le 12 février 2013. Cette dernière a produit le « FSF – Informations, Spécial Retraites » et a également aidé les négociateurs de la FSF à produire des contre-propositions de la FSF validées par l'AD du 13 février.

Le bureau de la FSF remercie chaleureusement les membres de cette commission.

2.3. DCERH

Lors de cette année, la FSF a eu plusieurs réunions (13 réunions ; 28 août, 2 octobre, 6 novembre, les 13 et 20 décembre, les 21 et 28 janvier, les 4, 15 et 27 février ainsi que les 4, 12 et 14 mars) avec la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines (ci-après DCERH) sur les dossiers suivants : la CPEV, la commission de réévaluation des fonctions, les gratifications et le travail de nuit.

2.4. Règlement sur la Commission d'évaluation des fonctions

La DCERH a proposé en décembre 2012 un règlement de cette commission qui aurait dû être mis en place en janvier 2011. En mars 2013, la FSF a envoyé des amendements à ce règlement. Une nouvelle rencontre au mois de juin est prévue afin de le finaliser pour que cette commission soit en place dès le 1^{er} janvier 2014.

2.5. Gratifications

La FSF avait fait une proposition de gratification en s'appuyant sur le principe des employés de la Confédération. En février 2012. En décembre, le SPEV avait estimé le coût annuel de cette proposition à 7.8 millions. Les gratifications actuelles, 2'000.- après 25 ans de service, sont évaluées à 650'000.- par année. La DCERH a fait une contre-proposition chiffrée à 2.5 millions. Ce dossier sera repris en négociation en automne 2013 pour qu'il soit finalisé et devrait être appliqué en 2014.

2.6. Indemnités liées au travail de nuit

La FSF a pu réunir les remarques des associations afin de négocier durant le deuxième semestre 2013.

2.7. Decfo Sysrem – Commission de recours

Au 15 avril 2013, les chiffres de la commission de recours étaient les suivants :

Nombre de recours	: 1'799
Recours à traiter	: 1'257
Total des décisions prises	: 911
Total des admissions	: 114
Admissions partielles	: 99
Irrecevables	: 7
Incompétences	: 27
Total des rejets	: 664

Il y a 66 recours contre nos décisions dont la majorité vient de l'AE, essentiellement au CHUV et au SAN.

La Commission est en train de juger les derniers dossiers en sa possession, certains faisant l'objet de demandes de compléments d'information, d'autres dans l'attente d'une audition.

2.8. CHUV

Présence de la FSF à la Commission du personnel du CHUV et aux assemblées générales. Notre fédération est également présente aux séances DG-CHUV en présence du président du Département de la santé. L'occasion de s'enquérir de la situation du personnel du CHUV, des engagements, des politiques salariales en cours. La politique de la FSF au CHUV est menée avec l'ASI. Le secrétaire général, Cyrille Perret, est en contact régulier avec Antonia Di Dio, secrétaire générale de l'ASI.

2.9. Négociations CCT du secteur social subventionné

La FSF représente l'ASI Vaud dans le cadre de la négociation de la CCT Social depuis le début des pourparlers (2009). L'année 2012 aura été ponctuée par 8 séances de négociations, des débats difficiles, avec, toutefois, quelques articles conventionnels adoptés. La volonté des délégations aux pourparlers reste intacte pour aboutir à la signature d'une convention collective de travail. La pierre d'achoppement est aujourd'hui sur la table des négociations, à savoir, la classification et la rémunération des professions conventionnées. Un sujet complexe, qui fera sans doute l'objet de plusieurs séances avec les employeurs. La conclusion d'un accord général est prévue fin 2014. Il faut également rappeler que l'Etat de Vaud est un partenaire indirect des négociations et qu'il est représenté lors des séances.

2.10. Consultations

Durant le mois d'octobre 2012, la FSF a répondu à deux consultations. L'une concernait le concordat sur les hautes écoles (avec l'APHEIG-VD) et l'autre relative à l'avant-projet de loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (avec l'AVPO).

3. Communication

L'un des objectifs de l'engagement d'un second secrétaire général était de développer un nouveau souffle à la communication de la FSF. Ainsi, une mise à jour de site internet et la publication d'une newsletter ont été mis en place. Lors du deuxième semestre 2013, il est prévu d'établir un sondage afin de connaître les avis des associations pour améliorer la communication de la FSF.

3.1. Site internet

Avec le logiciel ouvert « wordpress », le site FSF a présenté un nouveau visage. Mis en ligne en novembre, le site a augmenté son nombre de visiteurs. Evidemment, il a été une pièce maîtresse dans la communication pour les membres de la FSF lors des négociations relatives à la CPEV.

Mois	Résumé par mois									
	Moyenne journalière					Totaux mensuels				
	Hits	Fichiers	Pages	Visites	Sites	Ko	Visites	Pages	Fichiers	Hits
Mai 2013	1220	910	605	157	570	1083672	2361	9089	13652	18306
Avr 2013	1371	970	624	193	1772	2389907	5801	18743	29127	41144
Mar 2013	3440	2368	1106	253	2013	6092302	7858	34303	73438	106669
Fev 2013	3592	2461	1764	321	3397	5678748	9002	49408	68925	100599
Jan 2013	2279	1271	1274	455	6045	2666600	14113	39502	39427	70660
Dec 2012	1732	1133	859	148	1245	2201057	4590	26656	35129	53709
Nov 2012	2036	1595	934	174	1322	2360681	5222	28038	47857	61090
Oct 2012	1093	916	512	146	1147	1478309	4546	15897	28406	33904
Sep 2012	1086	927	567	146	1025	1381915	4389	17015	27821	32607
Aou 2012	993	845	528	152	1074	1250619	4722	16369	26208	30796
Juil 2012	1033	904	602	137	1005	1366647	4255	18682	28053	32035
Juin 2012	1267	1056	716	146	1177	1522111	4388	21485	31695	38021
Totaux						29472568	71247	295187	449738	619540

Nombre de visiteurs du site
FSF (le 16 mai 2013)

3.2. FSF Informations

Dès septembre 2012, le premier FSF – Informations nouvelle version a été lue par les membres de la FSF ainsi que par les visiteurs du site. Le bureau de la FSF a pris le pari de rendre cette newsletter mensuelle. Il espère tenir le rythme et invite toutes les associations à participer à la production de cette newsletter qui a la prétention de rassembler tous les membres de la FSF.

3.3. Communiqués de presse

Lors de cette période, la FSF a publié 2 communiqués de presse en lien avec les négociations de la CPEV :

le 14 février 2013 – *CPEV, Faire des sacrifices pour protéger les rentes* ;

le 7 mars 2013 – *CPEV, La FSF signe un accord avec le Conseil d'Etat.*

Presse

24 Heures, 18 janvier 2013, *Début d'un bras de fer à 4,5 milliards.* Intervention du Président

24 Heures, 30 janvier 2013, *L'Etat délie la bourse, mais s'attaque aux futures pensions des fonctionnaires.* Intervention du Président

Le Courrier, 30 janvier 2013, *Les fonctionnaires verront leur rente diminuer.* Intervention du Président

24 Heures, 6 février 2013, *Le difficile combat des syndicats.* Intervention du Président

24 Heures, 6 février 2013, Débat – *Comment assainir la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud.* Intervention du Président

La Télé, 10 février 2013, *Comment doit-on financer la Caisse de pensions de la fonction publique vaudoise ?* Intervention du SG Gregory Durand

24 Heures, 15 février 2013, *Agents de l'Etat prêts à retarder l'âge de leur retraite.* Intervention du Président

24 Heures, 15 février 2013, *Les négociations sur les rentes des fonctionnaires pressent.* Intervention du Président

24 Heures, 28 février 2013, *L'unité syndicale vole en éclats.* Intervention du Président

24 Heures, 07 mars 2013, *Un pas décisif vers la réforme de la Caisse de pensions de l'Etat.* Intervention du Président

RTS - 12h45 le Journal, 7 mars 2013 *Un pas important a été franchi pour renflouer la caisse de pensions de l'Etat .* Intervention du SG Cyrille Perret

Rouge FM Radio, 11 mars 2013, *C'est la grève dans plusieurs établissements vaudois.* Intervention du Président

4. Représentation extérieure

La FSF est représentée au sein des commissions ci-après :

CPEV	Délégués	M. Yves Froidveaud (SPV) M. Dominique Rossi (APGV) M. André Akribas (SSV) M. Jean-Marc Haller M. Claude Pidoux (UREV) M. Jacques Reymond (ASSOPF) Mme Christel Chevalley (ASSOPF) M. Jean-Paul Hermann (UREV)
	Suppléants	M. Laurent Cavallini (ASPF) M. Roland Rimaz (ASI) M. André Joly (La Ministérielle)
	Président AD	Mme Christine Girod (représentante de l'employeur)
	Conseil d'administration	M. Claude-Alain Tréhan (SSV)
TRIPAC	Asseseurs Membres	M. Patrick Gianini-Rima (SPV) M. Alexandre Cavin (ASPF) M. Olivier Gudat (APGV-retraité)
Commission tripartite des assurances du personnel	Représentant FSF	M. Jean-Marc Haller
Commission du personnel Du CHUV	Représentant FSF	M. Cyrille Perret (SG FSF)
Commission de recours Decfo-Syrem	Représentant FSF	M. Robert Vaucher

5. Perspectives

- Aboutissement des négociations relatives aux Gratifications d'ancienneté
- Aboutissement des négociations relatives au règlement de la Commission d'évaluation des fonctions
- Aboutissement des négociations relatives aux indemnités liées au travail de nuit
- Suivi des dossiers TRIPAC
- Préparation des dossiers à déposer à la Commission d'évaluation des fonctions
- Développement et renforcement des liens avec les associations
- Renforcement de la communication FSF

Un plan d'action sera débattu et adopté au Comité Central en automne 2013.

6. Rapport des associations

ACV	Association des cantonniers vaudois
AFHEP	Association des formateurs de la HEP
AIF	Association des ingénieurs forestiers de l'administration cantonale vaudoise
APACRO	Association du personnel administratif des centres régionaux d'orientation
APGV	Association professionnelle des gendarmes vaudois
APHEIG-VD	Association des professeurs de l'Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud
APHEV	Association professionnelle des huissiers de l'Etat de Vaud
ASI	Association suisse des infirmières et infirmiers section Vaud
ASPF	Association des surveillants permanents de la faune
ASSOPF	Association vaudoise des préposés et fonctionnaires des offices des poursuites et faillites
AVADES	Association vaudoise des assistant(e)s de direction d'établissements scolaires
AVAP	Association vaudoise des agents pénitentiaires
AVPO	Association vaudoise des psychologues en orientation
La Ministérielle	Association professionnelle des pasteurs et diacres de l'EERV
RESSORT	Regroupement des secrétariats des départements souhaitant obtenir une reconnaissance de leur travail
SPV	Société Pédagogique Vaudoise
SSV	Syndicat de la sûreté vaudoise
SVCRF	Société vaudoise des conservateurs du registre foncier
UREV	Union des retraités de l'Etat de Vaud

ACV – Association des cantonniers vaudois

L'ACV garde le cap avec un recrutement important pour cette année et les rencontres entre le comité et les chefs de services porte ses fruits. Celles-ci nous permettent de faire des réglages importants au niveau du service routier.

La transformation de nos dépôts suit son cours. Nous en sommes satisfaits, des silos à sel améliorent notre quotidien en hiver.

Les difficultés principales pour nos chauffeurs poids lourds sont de n'être pas soumis à l'OTR (organisme de surveillance) en ce qui concerne le temps de repos comme dans le privé. La question sera reprise avec Cyrille Perret.

Le non déneigement entre 22h et 4h pose problème car de nombreux bus terminent leurs courses après minuit et nous avons posé la question «en cas d'accident que devons-nous faire entre deux ? ». Nous attendons toujours la réponse.

La pression sur les hommes au niveau sécurité, habillement EPI, dépassement d'heure, la peur d'être licencié après un deuxième blâme nous inquiète, les travaux de nuit sur des pistes d'autoroutes bien pour ceux qui en ont l'habitude les autres devraient être audités avant de les y envoyer.

Nous pensons qu'une prime de risque devrait être instaurée pour ces travaux de nuit sur les RN.

Pour répondre à la dernière enquête de satisfaction nos chefs de service ont mandaté le CEP pour un cours sur comment créer une relation authentique et reconnaissante bien appréciée dans l'ensemble.

Merci de votre attention

Charles Stoll

AFHEP – Association des formateurs de la HEP

Après un long silence radio et après moult relances, la FSF a pu avoir un contact avec l'Association des formateurs de la HEP. Une rencontre a donc eu lieu le jeudi 28 mars 2013 avec une délégation du comité de la l'AFHEP, le Président FSF et un secrétaire général FSF. Après avoir eu l'espoir de revoir l'AFHEP aux séances du comité central et aux AD de la FSF, c'est finalement une future AG de l'AFHEP qui décidera de la continuité ou non de l'affiliation AFHEP à la FSF.

La FSF reste persuadée que la diversité des associations fait la force de la FSF.

Affaire à suivre ...

Gregory Durand

SG FSF

AIF – Association des ingénieurs forestiers de l'administration cantonale vaudoise

L'assemblée générale de l'AIF s'est déroulée le 14 mai 2012 à Echendens. Les membres du comité ont été réélus pour une période de 2 ans et M. Thomas Zumbrunnen, fraîchement nommé à la fonction d'aménagiste forestier cantonal, a été désigné dans le rôle de représentant au CC, remplaçant ainsi M. Drollinger. Mme Eichelberger nous a également quitté puisqu'elle a repris un autre poste au sein du Service du développement territorial.

Deux thématiques peuvent être relevées pour cette période:

1. Dans le domaine de la formation, l'AIF est inquiète quant au renouvellement des ingénieurs dans la division Forêt de la nouvelle Direction Générale de l'Environnement (DGE). Peu de Romands sont représentés dans les deux filières de formation, en particulier celle de l'EPFZ. Plusieurs démarches sont en cours pour promouvoir le métier.
2. La création en janvier 2013 et la mise en place de la DGE risquent de toucher partiellement nos membres. L'AIF devra rester vigilante quant à l'organisation qui sera mise en place et l'éventuel impact qu'elle aura sur la fonction des membres (organisation régionale des agents territoriaux de certains secteurs et définition des profils recherchés pour l'avenir).

Pascal Croisier, président

APACRO – Association du personnel administratif des centres régionaux d'orientation

L'année 2012, pour l'APACRO, a été marquée par les entretiens avec les RH de notre service, le SESAF, afin de donner suite au processus DECFO-SYSREM (mauvaise bascule des postes de secrétariat en 2008 avec une fiche emploi ne correspondant pas aux tâches habituelles).

Tous les collaborateurs ayant fait recours ont eu la possibilité d'aller expliquer de manière détaillée et précise l'ensemble des tâches et des compétences inhérentes et demandées par leur fonction. D'une manière globale et dans l'ensemble, ils ont été bien accueillis.

Le SESAF, en collaboration avec le SPEV, souhaitaient rendre réponse à fin octobre 2012 ; au 31 décembre aucune nouvelle n'était encore connue (le résultat tombera finalement en février 2013).

Le comité est resté attentif tout au long de l'année à ce suivi, même si 2012 s'est déroulée plus calmement, en attente de ces décisions d'enclassement. L'année 2013 permettra normalement d'aller de l'avant, de régler d'autres dossiers en suspend comme les cahiers des charges et les entretiens d'appréciation en fonction de l'avancée du dossier DECFO-SYSREM que nous espérons favorable.

Nous profitons de ce rapport pour remercier le travail de Madame Brigitte Chambaz et Monsieur Cyrille Perret pour leur appui à chaque instant dans ce long processus qui tardait à se débloquer, tout comme le travail de la FSF pour les dossiers complexes, tels que la Caisse de pensions ou les primes d'ancienneté.

Fabienne Deferne

APGV – Association professionnelle des gendarmes vaudois

L'activité de l'APGV aura été intense, comme d'habitude. En effet, comme nous en avons fait part dans notre rapport de l'année dernière, le début de l'année 2012 aura été pour nous, l'aboutissement de nos négociations sectorielles concernant l'augmentation de nos effectifs, avec l'obtention de 156 ETP (APGV & SSV). Ce joli succès nous permettant de commencer l'année sous les meilleurs auspices. Cependant, la tâche est sans fin, de nouveaux dossiers arrivent sans cesse et de plus en plus de membres, se reposent sur notre potentiel d'action.

Rapidement, c'est le code de déontologie qui a occupé notre comité, un code voulu par le politique, inscrit dans la LOPV et non un désir de nos membres. Il concerne donc tous les policiers de notre canton, communaux et cantonaux. Il aura fallu notre intervention pour éviter le pire, puis un contre-projet, suivi de plusieurs séances d'un nouveau GT élargi, pour rendre ce code acceptable, même s'il ne semble pas indispensable aux yeux de nos membres. Les discussions et négociations ont donc été menées conjointement avec le SSV et le GAP, regroupant les différentes associations policières de notre canton.

Dans le cadre de la réforme policière, il est apparu que les structures de notre corps devaient être adaptées pour répondre aux besoins sécuritaires, notamment. Beaucoup de choses vont changer pour l'ensemble de la gendarmerie. Un grand nombre de groupes de travail ont été constitués dès l'année dernière, auxquels notre association a pris part. Les changements importants que nous allons vivre (secteurs, horaires, tâches, services de permanence, réorganisation de nos cadres, etc.), sont source d'inquiétude pour nos membres. L'APGV qui va collaborer dans diverses évaluations qui auront lieu lors de la proche mise en place de cette restructuration, aura donc un œil attentif.

Autre dossier qui aura demandé l'énergie de notre comité, comme chaque association de la FSF, le dossier de la CPEV. Nous ne reviendrons pas sur les événements que chacun connaît, mais nous profitons ici, de remercier la FSF et les acteurs qui ont travaillé avec détermination, pour trouver un accord avec le Conseil d'État. Relevons encore, que nous avons déjà eu deux séances avec le Pdt du CE et notre Cheffe de Département, en vue des négociations sectorielles "POLICE CANTONALE" qui débutent le 8 mai prochain, comme annoncé lors de l'AD extraordinaire.

Tout au long de cette année, nous avons profité d'une excellente collaboration avec nos collègues du comité SSV, dans divers dossiers. Cette unité, aura sans nul doute, contribué à l'obtention de résultats positifs.

En résumé, nous réitérons nos remerciements à la FSF pour le travail effectué, pour l'excellence des contacts que nous avons entretenus et vous souhaitons de belles réussites dans les dossiers à venir, ils ne manqueront pas.



En vous assurant de notre soutien et avec les plus respectueuses salutations de l'APGV.

Pour l'APGV : Raphaël Métraux, membre Codir APGV / Délégué FSF

APHEIG-VD – Association des professeurs de l'Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les HEV (hautes écoles vaudoises) a été repoussée au 1 janvier 2014 au mieux. Notre association a été consultée par la commission du grand conseil s'occupant de cette loi. Nous n'avons pas de retour pour le moment. Nous sommes aussi dans l'attente d'un projet de règlement pour la nouvelle loi auquel nous avons demandé d'être associé. Les négociations salariales avec la FSF auront lieu dans les trois ans à partir de l'entrée en vigueur de la loi.

De même la nouvelle convention HES-SO a été repoussée au 1 janvier 2014. La direction a accepté que le personnel soit associé à l'élaboration du règlement de cette convention HES-SO. Les réunions sur la définition de la typologie du personnel continuent mais les progrès sont assez légers. Les négociations avec la HES-SO sont toujours très longues et difficiles. La réponse habituelle est que la direction est d'accord pour autant que cela ne coûte pas d'argent!

Nous sommes toujours dans l'attente d'une décision du conseil d'état au sujet des heures du soir. D'après la Lpers, les enseignants concernés ont droit à une compensation de 20% en temps. Or cela n'a jamais été appliqué. Gregory Durand se démène pour que les deux départements concernés parlent entre eux. Un grand merci à lui pour l'énergie qu'il met dans la résolution de nos problèmes.

APHEV – Association professionnelle des huissiers de l'Etat de Vaud

A la fin du mois de décembre 2012, le bureau de la FSF a reçu la démission de l'Association professionnelle des huissiers de l'Etat de Vaud, alors que le secrétaire général FSF avait essayé de contacter à plusieurs reprises le Président de l'APHEV durant les mois de septembre et de novembre.

En mars 2013, un contact avec un membre de l'APHEV redonne l'espoir que cette association puisse renaître de ses cendres.

La FSF reste persuadée que la diversité des associations fait la force de la FSF.

Affaire à suivre ...

Gregory Durand

SG FSF

ASI – Association suisse des infirmières et infirmiers section Vaud

Le printemps 2012 nous a apporté une nouvelle secrétaire générale en la personne d'Antonia Di Dio qui s'est investie avec force, vigueur et enthousiasme dans son nouveau poste.

L'ASI-Vaud a poursuivi son engagement dans ses différents domaines d'actions :

1. Politique professionnelle

Après d'intenses négociations, l'ASI-Vaud a signé en été 2012, un accord cadre avec le Département de la santé et de l'action sociale et l'AVASAD, valable rétroactivement depuis le début de l'année et permettant le remboursement de la part résiduelle des soins aux infirmières indépendantes, membres de notre association. Ainsi, l'ASI-Vaud a dû engager une spécialiste en finance et comptabilité brevetée afin d'assurer la juste application de cette convention qui consiste en une vérification minutieuse des factures de 40 à 60 infirmières indépendantes, un contrôle de cohérence entre factures et remboursements effectués par les assurances puis un versement de la part résiduelle financée par un subside étatique estimé à 600'000 frs en 2012. Pour l'année 2013, cet accord est actuellement toujours en cours de négociation.

2. Politique de santé

L'ASI a aussi fait valoir tout au long de l'année l'apport spécifique des soins infirmiers dans le système de santé vaudois en répondant à diverses consultations et en siégeant dans de nombreuses commissions (p.ex. conseil de santé, commission cantonale de politique sanitaire, commission d'examen des plaintes de patients, etc).

3. Conditions de travail

La juriste de l'ASI-Vaud a traité une dizaine de cas : licenciement, mobbing, redevance de formation, certificat de travail mais aussi un cas avec l'assurance accident de l'employeur qui ne rembourse pas certains frais et qui a violé le secret médical en diffusant les informations auprès de l'employeur.

La secrétaire générale représente l'ASI-Vaud au sein de la CCT Santé et elle participera aux négociations de la future CCT Riviera-Chablais en vue du nouvel hôpital de Rennaz.

L'ASI-Vaud est aussi présente aux quatre séances annuelles de la Commission du personnel du CHUV, avec la direction et le Conseiller d'Etat Maillard.

4. Politique de formation

L'ASI-Vaud est représentée au sein de l'ORTra Vaud (Organisation cantonale du monde du travail en santé et social) et nous nous sommes positionnés face aux nombreuses évolutions des formations dans le mode de la santé.

5. Développement de la section

En automne 2012, l'ASI-Vaud a organisé une journée de formation en partenariat avec l'Institut de La Source et les écoles de soins et santé communautaires sur la collaboration entre les infirmières et les ASSC (assistantes en soins et santé communautaires). Avec plus de 120 participants, nous avons dû refuser des inscriptions.



Nous remercions chaleureusement le secrétariat de la FSF et son comité pour l'agréable collaboration.

Muriel Gasser
Comité ASI-Vaud
Co-responsable du domaine Conditions de travail

ASPF – Association des surveillants permanents de la faune

Notre association est parvenue à trouver un accord avec la direction de notre service en matière d'aménagement du temps de travail. Nous avons pu faire usage de l'article ad hoc du règlement de la Loi sur le personnel.

En effet, ce dernier nous a permis de mettre en application un système basé sur l'horaire variable avec toutefois une extension du solde positif en adéquation avec les surcharges saisonnières de nos professions.

Nous avons également pu améliorer considérablement la flexibilité des horaires en s'affranchissant, si nécessaire, de la durée maximum de travail journalière qui est de 11 heures par jour.

La bascule guillotine pour les soldes qui excéderaient la limite tolérée a également été fixée non pas à la fin d'une année civile mais au 30 juin. Cette date est plus adéquate pour nous permettre, le cas échéant, de reprendre nos heures. En effet, dans nos professions, c'est la nature qui commande. Dès lors la période automne – hiver est des plus chargée en rapport à l'exécution de nos missions.

Début de notre décennie, le Conseil d'Etat a souhaité réunir tous les services traitant ou ayant en charge tout ce qui avait attiré à l'environnement, l'énergie, les ressources issues de notre patrimoine.

Courant 2012, notre service, celui des Forêts, de la Faune et de la Nature a fusionné avec celui de l'Environnement, des Eaux, Sols et Assainissement ainsi qu'avec l'unité des dangers naturels. Ainsi est né une nouvelle entité au sein de l'Etat de Vaud, la Direction Générale de l'Environnement. Le capitaine de ce paquebot est notre ancien chef de service, M. Cornelis Neet.

Dans ce cadre, notre association est attentive à ce processus afin de préserver et renforcer l'efficacité de l'accomplissement de nos missions confiées par les citoyens de notre canton.

La fusion des services précités répond à une nouvelle orientation tournée vers l'avenir en matière de défis environnementaux. Aux cours des dernières décennies, nos professions ont été en profonde mutation. Elles se sont considérablement complexifiées. Pour être efficace, il faut également être reconnu et crédible. Dès lors, l'ASPF s'interroge sur la pertinence d'adapter nos intitulés professionnels à ces nouveaux défis.



Alexandre Cavin
Président de l'ASPF

ASSOPF – Association vaudoise des préposés et fonctionnaires des offices des poursuites et faillites

Le 12 mai 2012, l'assemblée générale de l'Assopf votait une résolution donnant le mandat au comité d'entreprendre avec détermination des négociations en vue de l'obtention de personnel supplémentaire, avec l'aide éventuelle de la FSF. Fort de ce mandat, le comité de l'association a remis le 21 août 2012 un rapport à Monsieur le Secrétaire général concluant à une augmentation substantielle des effectifs des offices des poursuites et faillites (OP et OF). En effet, les effectifs des offices n'ont pas augmenté depuis 20 ans alors que le nombre de poursuites a explosé durant cette période avec 60 % d'augmentation, passant de 260'000 poursuites en 1992 à 415'000 en 2012.

Il en va de même pour les faillites, celles-ci passant de 1'200 à 1'800. Chaque année, les offices battent ainsi leurs propres records. Afin de faire un point sur l'organisation actuelle des OP et OF, l'ordre judiciaire a confié à l'Unité de Conseil et d'Appui en management et organisation (UCA) le mandat d'effectuer une revue de l'organisation et du fonctionnement des offices des poursuites. Le résultat de cette revue devrait être connu prochainement. Le comité a pris acte avec satisfaction que les rapports annuels de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV) et de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC) relèvent chacun que les efforts de rationalisation ont atteint leur limite et qu'une augmentation des effectifs est nécessaire.

Espérons que nos autorités politiques entendront ces différents messages lorsqu'il s'agira de voter le budget prévoyant l'attribution d'effectifs supplémentaires aux OP et OF.

Enfin, l'Assopf espère vivement que les négociations relatives à la mise en œuvre de l'art. 52 al. 1 LPers aboutiront très prochainement pour que les gratifications d'ancienneté puissent enfin être versées aux ayants-droits.



AVADES – Association vaudoise des assistant(e)s de direction d'établissements scolaires

10 ans déjà !

En effet, le 18 février 2003, nous jetions les premières bases et fondions l'AVADES (Association Vaudoise des Assistant(e)s de Direction d'Etablissements Scolaires).

10 ans que le Comité se bat pour faire reconnaître une fonction bien particulière à l'Etat de Vaud.

10 ans que les « sacrifié(e)s d'Etatcom » luttent contre des instances qui ne reconnaissent pas notre fonction.

10 ans que nous nous battons.

10 ans que notre métier est dénigré et réduit à une portion congrue.

A peine arrivé(e)s à l'Etat, nous subissions une perte de salaire suite à la mise en place d'Orchidée et c'est maintenant la Caisse de pensions qui péjore notre retraite.

Comment trouver la motivation nécessaire à accomplir notre travail si aucune reconnaissance salariale ne nous est attribuée ? Comment maintenir l'envie d'aller travailler dans les conditions actuelles ?

L'année 2012 était porteuse d'espoir. Un nouveau conseil d'Etat, une DCRH plus à même de nous écouter et de nous entendre. Force est de constater que rien n'a changé.

Dans le cadre des recours, 67 membres de notre association ont été convoqués à un entretien au SPEV entre juin et juillet 2012. Seules les secrétaires d'unité décentralisées au niveau 4 se sont vues passer au niveau 5. De fait, c'est une victoire. Pour les autres collaboratrices et collaborateurs, une seule personne est passée du niveau 6 au niveau 7.

Comment se motiver lorsque les déterminations, suite aux entretiens au SPEV, ont amené la hiérarchie à placer certaines personnes dans un niveau inférieur au niveau actuel. Cela est inacceptable.

Les résultats de la démarche menée ne tiennent pas compte de la réalité du terrain et l'analyse ne reflète en aucun cas le quotidien qui est le nôtre.

Nous sommes malmenées et déconsidérées. L'attitude des politiques et de la hiérarchie à notre égard est-elle en lien avec le fait que nous sommes majoritairement des femmes à travailler au sein de l'administration des établissements scolaires ? Nous ne pouvons que répéter que la problématique du genre ne nous semble pas loin...

De plus, nous savons que des inégalités de traitement existent au sein du personnel administratif de l'Etat. Comment les faire éclater ?

A ce jour, l'AVADES compte 141 membres et je les remercie tous de leur fidélité et de leur confiance. Il est important pour le Comité de les savoir présents. Cela lui permet de ne pas se décourager et de poursuivre la bataille.

Pour l'année à venir, le Comité s'assurera, encore davantage que les années passées, sur un soutien fort, ferme et sérieux du bureau exécutif de la FSF.

Brigitte CHAMBAZ, présidente AVADES



AVAP – Association vaudoise des agents pénitentiaires

L'année 2012 – 2013 fut très active pour le comité de l'AVAP.

Avec deux évasions à la prison de la Croisée, qui avaient été précédées, en début d'année, d'un ras le bol face à la surpopulation carcérale et des conditions de travail inadaptées aux charges.

Pour la première fois, l'Association, par le biais de trois membres de son comité, prenait la parole dans un article du journal 24heures paru le 12 septembre.

Suite à plusieurs rencontres avec ses membres, le comité a entamé les démarches nécessaires pour revaloriser les salaires du personnel en uniforme, revalorisation indispensable pour arriver à engager les quelque cent cinquante agents de détention pour ouvrir les nouvelles structures de la prison de la Croisée et de la Colonie aux EPO, ainsi que le remplacement des départs à la retraite.

L'AVAP remercie une fois de plus la FSF pour l'aide quotidienne apportée à ses membres ainsi qu'à son comité, comité qui a vu sa charge de travail augmenter. La mise en place d'assurances perte de gains et juridique est plus difficile que prévu, le quota des cent affiliés n'étant toujours pas atteint.

Nous regrettons le peu de motivation de la part de nos membres à s'investir dans leur comité qui est toujours de cinq personnes pour plus de deux cent vingt membres. Cela rend certaines tâches parfois difficiles.

Espérant que 2013 - 2014 soit l'année où le SPEN commence enfin à ressentir les résultats de tous les investissements faits, que ce soit financier, politique et surtout de tous les employés du Service et qu'elle nous permette enfin de respirer un peu.



Nous remercions la FSF et son comité in corpore du soutien constant apporté à notre Association.

AVPO – Association vaudoise des psychologues en orientation

Le sujet qui a occupé et mobilisé le plus de forces de travail au sein de l'AVPO durant l'année 2012-2013 a été notre procès exemplaire au TRIPAC. Ce procès visait une meilleure équité pour les psychologues conseiller en orientation avec expérience et un diplôme post-grade travaillant dans l'école obligatoire ou dans les gymnases (en classe 10) et demandait la classe 11 les postes liés à la transition et la Validation des Acquis de l'expérience (VAE). Il faut également rappeler qu'il y a eu dévalorisation salariale de la fonction suite à DECFO-SYSREM. Les échanges durant le procès ont été intenses et les témoins de l'AVPO se sont montrés très impliqués dans la cause à défendre. C'est un public nombreux qui a assisté aux audiences qui se sont terminées le 22 janvier 2013.

Notre recours ayant abouti à un rejet sur tous les points, il est vrai que notre déception est grande. Les motivations du TRIPAC révèlent le large pouvoir d'appréciation laissé à l'employeur ainsi que la notion d'« arbitraire » qui n'est pas perçue de la même manière entre le point de vue juridique et la réalité du terrain. L'AVPO a décidé, au vu de ses chances minimales, de renoncer à faire recours et attend, avec impatience, la mise en place de la commission de réévaluation des fonctions pour envisager de nouvelles démarches.

Un autre thème majeur qui a occupé l'AVPO durant cette année est la question pour ses membres d'adhérer à la Fédération Suisse des psychologues (FSP) ainsi que la question d'un rapprochement avec l'Association Vaudoise des Psychologues (AVP). Un sondage des membres a été effectué et révèle qu'il est préférable qu'une affiliation s'effectue de manière individuelle que collective, ceci en particulier pour des questions financières. A cet effet, le comité de l'AVPO a encouragé ses membres à s'affilier de manière individuelle à l'AVP et envisage des collaborations à terme avec cette association.

Le comité de l'AVPO s'implique également dans le cadre de l'avant-projet de la loi sur l'orientation qui devrait être avalué durant l'année 2013. Une consultation devrait être mise en place prochainement permettant à l'AVPO de se positionner sur certains axes de cette loi. Nous sommes particulièrement attentifs et la question des prestations de base pour tous les publics ainsi qu'à notre statut de psychologue. A terme, cette loi pourrait permettre une éventuelle indexation des postes de psychologues en orientation à l'évolution démographique des élèves et devrait pérenniser certains postes actuellement de la transition et de la VAE actuellement en CDD.

Un des thèmes qui nous préoccupe actuellement est la question de l'accueil d'un nouveau type de stagiaires qui effectuent leur Master à l'Université de Lausanne et des conditions d'accueil de ces derniers et surtout des maîtres de stage. L'AVPO pense qu'il est important de former la relève en leur offrant les meilleures conditions possibles. Toutefois, elle défend auprès des directions que cela se fasse sur la base volontaire des futurs maîtres de stage et dans des conditions acceptables. Afin de faciliter cette démarche, nous avons demandé au Chef de Service du SESAF des possibilités de compensation pour l'accueil des maîtres de stage et une rencontre avec l'OCOSP.

Une lettre sur la pénibilité du travail au sein de l'école obligatoire pour les psychologues en orientation a été transmise à Mme Lyon. Cette lettre met en évidence l'aspect disproportionné du travail d'orientation, avec près de 20.000 élèves du canton en fin de scolarité et 25.5 ETP alloués pour remplir la mission. Nous sommes actuellement dans l'attente d'une réponse à cette lettre.

La Ministérielle – Association professionnelle des pasteurs et diacres de l'EERV

La Ministérielle est l'association professionnelle des pasteurs et des diacres de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud. Elle est la section vaudoise de la Société pastorale suisse qui fêtera l'année prochaine ses 175 ans.

Au niveau de notre comité, nous avons accueilli une nouvelle collègue diacre et notre président a pu finaliser un livre durant son temps sabbatique : « *Dis, pourquoi tu travailles ?* », Pierre Farron, Editions Ouverture, le Mont-sur-Lausanne. Après de longues recherches, *l'auteur propose une réflexion novatrice, destinée à un large public, sur le sens du travail à l'aide de plusieurs sources en dialogue : sciences humaines, histoire et lecture renouvelée de textes bibliques.*

La journée détente 2012 nous a permis de découvrir les lieux-phares de la capitale. La Cathédrale, St-François et St-Laurent constituent des lieux laboratoires de notre Eglise qui offrent chacun des perspectives innovantes de vivre une spiritualité actuelle.

Les sujets chauds de l'année (accompagnement de personnes liées par un partenariat enregistré et décisions de principe sur la théologie des ministères) ont été largement commentés dans les médias. Les relations entre notre association et le Conseil synodal s'en trouvent actuellement perturbées. Notre assemblée générale a largement soutenu les résultats des négociations sur la CPEV.

Les perspectives pour l'année en cours sont une clarification de notre partenariat, la préparation de négociations partielles de la convention collective de travail et la journée pastorale romande du 30 août prochain.



RESSORT – Regroupement des secrétariats des départements souhaitant obtenir une reconnaissance de leur travail

Synthèse des activités

- ◆ Communication aux adhérent-e-s de ReSSORT (Retraites, caisse de pension, courriers déterminations du SPEV, état des travaux « DECFO-SYSREM » émanant de la FSF ou du CE,...)
- ◆ Suivi des demandes des membres concernant leur situation particulière. Transmission des dossiers à la FSF.
- ◆ Réunions avec les autres associations de secrétariat, AVADES et APACRO, pour définir la suite des opérations suite aux interviews conduites par le SPEV à l'été 2012, sur le cahier des charges.
- ◆ Pas d'assemblée générale en 2012.
- ◆ Maintien de l'association malgré le projet de dissolution en 2011.

Bureau et coordonnées de RESSORT

Eliane Delley Leuenberger, trésorière, eliane.delley-leuenberger@vd.ch

Elisabeth Diaco, co-présidente, elisabeth.diac@vd.ch

Claire Lhenry Noverraz, co-présidente, claire.lhenry-noverraz@vd.ch

SPV – Société Pédagogique Vaudoise

Après avoir milité pour la nouvelle Loi scolaire LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire), dans laquelle la SPV pouvait trouver la concrétisation de certaines de ses revendications, la mise en œuvre de celle-ci a été suivie avec attention.

Nombre de dossiers se sont ouverts lors de cette première partie de la mise en œuvre et celle-ci s'est déclinée de l'été 2012 au printemps 2013 en plusieurs phases et diverses consultations, notamment sur le règlement d'application de la LEO, la nouvelle grille horaire et le cadre général de l'évaluation du travail des élèves.

Vigilante, la SPV est intervenue par une lettre ouverte du Comité cantonal à la Cheffe du département, le 20 novembre 2012, sous le titre « Eviter le syndrome EVM », pour dénoncer des retards et un pilotage qui lui paraissait quelque peu enlisé de cette mise en œuvre. Ce courrier a créé quelques tensions entre la SPV et la Direction Générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Ce climat tendu n'a pas empêché la SPV de regretter que la dotation de la grille horaire ne réponde pas à toutes ses espérances par une plus forte augmentation du temps scolaire.

En ce qui concerne le cadre général de l'évaluation, la SPV remet fortement en question un texte trop touffu en demandant que celui-ci soit recentré sur les seules prescriptions de l'évaluation à l'école obligatoire.

Pendant cette année d'introduction du nouveau plan d'étude Romand (PER), où la défiance des collègues face à tous les changements en cours et à venir, a provoqué de fortes inquiétudes, la SPV a milité pour une simplification et une approche la plus pragmatique possible, proche du terrain et des équipes de ces changements.

Du point de vue statutaire, la SPV a obtenu quelques victoires cette année.

Nos collègues de la SVASPRYJAD (enseignantes de rythmique), oubliées de DECFO, ont vu leur statut amélioré par la diminution d'une période à leur pensum hebdomadaire. Ce nouveau statut entériné par le Conseil d'Etat en mars dernier entrera en vigueur dès le mois d'août 2013.

Nos collègues «maîtresses d'école enfantine» ont vu leur statut modifié par la LEO, devenues désormais «maîtresses et maîtres généralistes ». Ce nouveau statut demandé par leur association l'AVECIN et la SPV depuis 2006 a une conséquence perverse: en cas de maintien du taux d'activité à 24 périodes pour un pensum désormais fixé à 28 périodes pour un plein temps, les collègues concernées voient leur salaire diminué. En regard de leurs modifications de contrat, une procédure d'information et de soutien mise en place par Yves Froidevaux Secrétaire général SPV, a permis aux collègues de se déterminer en connaissance de cause... et apporté à la SPV de nouvelles adhésions.

Enfin, engagée dans une réflexion sur sa politique et sur son futur, la SPV a vu le premier fruit de cette démarche le 20 mars 2013 par la création d'une nouvelle association du cycle 1, celle-ci réunissant en son sein les collègues enfantines anciennement AVECIN et les collègues des premières et deuxième années primaires actuelles membres de l'AVMP/SPV, qui regroupe les enseignantes et enseignants du primaire.



Mireille Brignoli

SSV – Syndicat de la sûreté vaudoise

Nous avons fortement et principalement été occupés par le projet de restructuration de notre caisse de pension (CPEV). Notre vice-président, André AKRIBAS, a été impliqué dans le groupe de travail de la FSF ainsi que lors des négociations avec la DCERH. Tout le comité et tous les membres du SSV suivent de très près cet important dossier et nous nous tenons prêts à agir ou réagir.

Dans ce dossier, nous avons également entrepris des négociations sectorielles "POLICE" avec la DCREH et un premier rendez-vous a été fixé le 08.05.2013.

Dans le cadre de la réforme policière vaudoise, nous avons été occupés dans la finalisation du code de déontologie du policier vaudois qui a été signé le 01.03.2013. Il a été présenté fin avril lors d'une conférence de presse. Nous allons encore pouvoir discuter de sa mise en application et la formation des répondants déontologiques va avoir lieu cet été.

Toujours dans le cadre de la réforme policière vaudoise, nous devons encore travailler dans le but d'"unifier" les statuts des polices coordonnées de notre canton.



Pour le SSV :

Jérôme Farine, Président

SVCRF – Société vaudoise des conservateurs du registre foncier

Du point de vue organisationnel, les démarches et les préparatifs de groupement des offices se poursuivent. Notamment par la fermeture du bureau d'Echallens et Cossonay. Au départ en retraite du Conservateur, cet office a été regroupé aux offices du Jura Nord-Vaudois et Morges.

De plus la réorganisation territoriale prévue par la Constitution a engendré des transferts de communes vaudoises d'un district à un autre dans de nombreux offices.

Enfin les processus de fusions de communes ont parachevé ce grand chamboulement administratif et politique que vit notre Canton.

En ce qui concerne l'activité de notre Comité, elle a été marquée par diverses séances traitant de la mise en place des procédures liées aux modifications du Code civil suisse, notamment la nouvelle cédula hypothécaire de registre. De plus, nous avons été consulté par notre Inspectorat sur l'élaboration de la nouvelle loi vaudoise sur le Registre foncier. Cette dernière est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Notre avis et notre participation ont aussi été sollicités sur le nouveau tarif des émoluments du RF.

Enfin, la mise en place de notre nouveau logiciel informatique s'est déroulé dans d'excellentes conditions et ce dernier fonctionne à satisfaction de tous nos collaborateurs.

Pour la SVCRF :
A. Perlotto, Président

UREV – Union des retraités de l'Etat de Vaud

Au 31 décembre 2012, l'effectif de l'Union des retraités de l'Etat de Vaud s'élevait à 4920 membres (4995 à ce jour). 338 nouveaux pensionnés ont demandé leur affiliation à notre association, 194 membres sont décédés, 88 membres de tous âges ont démissionné tandis que 55 ont été exclus pour non-paiement de la cotisation après moult rappels.

En résumé, la liste des occupations des membres du Comité de l'UREV en 2012 uniquement, révèle qu'ils ont accumulé chacun une moyenne de 6 jours pleins d'activités diverses par mois. Ainsi, les membres du comité, ensemble ou individuellement, se sont réunis 11 fois en séances ordinaires ou extraordinaires, y compris par voie informatique, ont siégé 7 fois au Comité central de la FSF, ont assisté, avec les délégués et déléguées de notre association auprès de la FSF, à une assemblée ordinaire de la faîtière, le 25 mai 2012, à Genolier. Des membres du comité ont participé à 3 séances de travail sur la FSF relatives à la réflexion et à l'exploration, pour le maintien de la capacité d'action de la Fédération dans les domaines des moyens humains et financiers. Ils ont également activement coopéré, lors de 5 séances de travail de la Commission FSF pour les affaires de la CPEV. Des membres du comité se sont aussi rencontrés à 5 reprises pour des travaux relatifs au fonctionnement de l'UREV. Le président et M. Claude Pidoux, ont représenté la FSF et l'UREV lors de l'Assemblée des délégués de la CPEV du 26 juin 2012. Ils ont aussi participé à deux cours de formation continue donnés par la CPEV, sur les objectifs qu'elle doit atteindre pour se conformer à la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle avant le 1^{er} janvier prochain. Des membres du comité ont encore participé à des rencontres techniques avec des représentants de l'Imprimerie de Retraites Populaires au sujet de la fabrication de notre journal ou pour consolider nos rapports en ce qui concerne l'échange d'informations. Enfin, ils ont aidé un certain nombre d'aînés à gérer leurs problèmes administratifs au plan de l'impôt, lors de décès ou de successions.

Le comité ne s'est pas attardé sur l'Affaire Mobilis, laquelle a trouvé son épilogue le 9 décembre dernier. Notons toutefois que les négociations diligentées par M. Urs Hanselmann, Président de Mobilis, ont débuté en 2011 déjà. La presse s'est fait l'écho des raisons techniques et du souci du bien-être des usagers, pour motiver cette volte-face du Comité de direction de la communauté tarifaire. Cette dernière a donc décidé de fixer au 9 décembre 2012 l'abolition de la contrainte de 9 heures. Ceci permettant cela, le 9 décembre aussi, Mobilis a procédé à l'augmentation de ses tarifs de 5,5 % en moyenne.

Objectifs 2013

Lors de l'Assemblée générale de l'UREV du 13 mars 2013, le comité a donné connaissance de ses objectifs aux membres participants. Il a d'abord été relevé, en préambule, que le Groupe de travail FSF constitué pour étudier toutes les propositions concernant la nouvelle Loi sur la Caisse de pensions, dont font partie pour l'UREV Georges Borno et Jean-Paul Hermann, s'est réuni à plusieurs reprises en 2012. Les rencontres se sont poursuivies à intervalles réguliers depuis le début de l'année 2013. Le GT n'a d'abord pu se pencher que

sur des descriptifs d'échanges de vues et de considérations informels entre la Délégation du Conseil d'Etat aux Ressources humaines et les Syndicats FSF, SUD et SSP. Cela ne ressemblait en aucun cas à des négociations. En fait, les parties en présence semblaient tâter le terrain ou sonder le partenaire. Rien de construit ne sortait de ces rencontres. Cependant, dès fin novembre 2012, la pression est montée d'un cran, quand les syndicats ont demandé à la DCERH de passer à la vitesse supérieure, exprimant leur attente d'un signe de l'Etat quant à sa participation au renflouement de la Caisse. En décembre 2012, un coup d'accélérateur supplémentaire a été perçu du côté du Château et un calendrier des entretiens a été remis par la DCERH à tous ses interlocuteurs. Ainsi, une première rencontre de travail s'est déroulée entre les syndicats et la DCERH le 21 janvier. Dès cette date, 11 rencontres en tout sont intervenues entre la DCERH et les syndicats, dont 6 vraies séances de négociations. Une première Assemblée extraordinaire des délégués de la FSF a été mise sur pied dans l'urgence le 13 février, et s'est déroulée à la Grande Salle du Cazard, à Lausanne. Lors de celle-ci, des contre-propositions aux idées de la DCERH, formulées par le Bureau de la FSF et le Groupe de travail, ont été présentées à l'assemblée. C'est point par point que le document a été épluché et amendé avant d'être accepté par un vote unanime. Une deuxième Assemblée extraordinaire des délégués de la FSF a eu lieu le 6 mars, au même endroit, pour entériner les dernières propositions, cette fois, du Conseil d'Etat. Une procédure analogue à celle utilisée lors de la première assemblée a permis aux délégués d'analyser le texte proposé avant de l'admettre par votation.

Concernant le premier objectif de l'UREV, celle-ci a demandé à la FSF de défendre sa situation sociale dans la nouvelle Loi sur la Caisse de pensions, à défaut dans le prochain règlement qui découlera de celle-ci. A son avis, il devient nécessaire de faire établir à quelque part des conditions cadres en matière d'indexation, de manière à ce que l'indexation des rentes soit automatiquement calquée sur celle des salaires des actifs, sans modalité coercitive, telles que les restrictions qu'impose encore la loi d'aujourd'hui. La Caisse, dont les ressources auront été consolidées tant par la volonté de l'Etat, que par celle des assurés, devrait alors être en mesure de verser des rentes indexées, quand il se doit, ou des primes ponctuelles, aux pensionnés présents et futurs. Cela, sans qu'il soit nécessaire de quémander perpétuellement ce droit comme s'il s'agissait d'un don fait aux pauvres, par charité. Le Comité de l'UREV pense en vérité qu'après une vie consacrée au service de l'Etat et du Peuple, les pensionnés et l'UREV ne méritent pas d'être constamment poussés à se mobiliser pour quêter une telle aumône. Ainsi, dans le domaine des pensions, le cheval de bataille du comité est de poursuivre ses efforts dans le sens décrit ci-dessus, et de maintenir ce cap jusqu'à l'obtention de sa juste demande. Il est conscient que cette démarche ne pourra pas aboutir sans le concours de la FSF. Mais, en agissant de la sorte, le comité démontre à tous les sociétaires de l'UREV sa volonté de respecter son engagement, parce que son action s'ajuste à la réalité du moment, et que celle-ci lui est imposée par la mission qu'il a reçue, c'est-à-dire celle de défendre les intérêts des membres de notre association.

Le deuxième objectif se veut rassurant car rien n'a été oublié. Surtout pas la provision de la CPEV pour les indexations futures de 111'353'489,45 frs, toujours là, disponible. Si rien n'est fait, cette provision est vraisemblablement destinée à être noyée dans la fortune de la Caisse

pour consolider davantage son degré de couverture. Une autre alternative s'offre au Gouvernement, qui répond de la CPEV, celle qu'il fasse en sorte d'orienter ce pécule vers un autre secteur de la Caisse, par exemple pour initier la renaissance de la réserve pour fluctuation de valeurs qui est à zéro depuis 2008. Par conséquent, malgré les vents contraires, notre tentative pour obtenir une prime ou une indexation est parfaitement légitime.

Augmentation de la cotisation annuelle à la FSF au 1^{er} janvier 2013

Dès janvier 2012, le Bureau de la FSF a proposé au Comité central de revoir la cotisation annuelle des membres à la hausse. Il motivait sa démarche du fait d'une augmentation substantielle des coûts de son service juridique en faveur de centaines d'employés de l'Etat malmenés par l'entrée en vigueur, en 2008, de la nouvelle Description des emplois et Classification des fonctions et du nouveau Système de rémunération (Decfo/System). 700 recours ont été déposés par des employés de l'Etat auprès du Tribunal de Prud'hommes de l'Administration cantonale et 1'800 dossiers ont été confiés à la Commission de recours, dont fait partie notre ami Robert Vaucher. Cette masse de causes a contraint la FSF à solliciter les bons offices de juristes, d'avocats et tout cela a généré des coûts imprévus. En février 2012, le Comité central de la FSF a pris position et proposé une augmentation de la cotisation annuelle de 4 frs par membre, 34 frs au lieu de 30 frs pour les actifs et 14 frs à la place de 10 frs pour les membres de l'UREV. Le Comité a alors calculé que l'augmentation de la cotisation annuelle pour les actifs était de 13,3 % tandis que celle des aînés de 40 %. Vu l'important écart constaté, le comité a fait une contre-proposition à la FSF. Il a demandé à ce que l'augmentation de la cotisation annuelle de ses membres soit égale à celle des actifs. Il a proposé, en évitant de se perdre dans les virgules, une augmentation de 15 %, passant ainsi la cotisation de 10 frs à 11,50 frs par membre. Cette proposition a été acceptée par le Comité central de la FSF et ratifiée par l'Assemblée des délégués qui s'est tenue le 23 mai 2012, à Genolier. Au registre financier, le comité, ayant fait preuve de prévoyance, parce qu'il avait anticipé les événements, a pu annoncer aux membres présents à l'Assemblée générale du 13 mars, que les finances de l'UREV permettaient de couvrir pleinement cette augmentation de charge sans devoir leur demander une hausse de la cotisation. Le Comité de l'UREV a complémentirement démontré à la FSF son engagement et sa solidarité pour les moments difficiles, en prévoyant de lui octroyer, quand cela sera nécessaire, et à bien plaisir, des petits montants destinés à des actions ponctuelles, essentiellement juridiques, visant notamment la Caisse de pensions.